

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20260223_P_038
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec « L'EHPAD VELLAVI » de Saint Didier en Velay dans le cadre du jumelage intergénérationnel en présentiel entre les enfants de l'accueil de loisirs des Galarès et les résidents de l'EHPAD.

Le Président,

N° 20260223_P_038

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

EHPAD VELLAVI
29 bis Faubourg de la Séauve sur Semène
43140 Saint Didier en Velay

Pour la mise en place de différents ateliers les mercredis après-midi 1 fois par mois sur différents thèmes (quizz, ateliers peinture, ateliers moteurs : gym douce...) en faveur des enfants de l'accueil de loisirs « Les Galarès » et des résidents de « l'EHPAD VELLAVI ».

Date : 1 an à compter du mois de mars 2026

Participants : Enfants de l'accueil de loisirs « Les Galarès » et des résidents de « l'EHPAD VELLAVI »

Lieu : Accueil de loisirs « Les Galarès » et « EHPAD VELLAVI »

Montant : A titre gracieux

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 23 février 2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20260223-20260223_P_038-AU
Reçu le 02/03/2026

